

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 20 JANVIER 2025

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Guillaume Lavoie  
M. Philippe Roy

ABSENCES : M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour  
M. Janic Boisvert

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

Remise de la toile Mille et une couleurs sur le Fjord par M<sup>me</sup> Liette Simard

#### RÉSOLUTION 2025-01-01

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

- A. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;**
- B. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- C. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- D. Adoption de l'ordre du jour ;**

- E. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 décembre 2024, 19 h ;**
- F. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, 17 h 15 ;**
- G. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, 17 h 20 ;**
- H. État de la situation financière au 31 décembre 2024 ;**
- I. Acceptation des comptes à payer pour le mois de décembre 2024 ;**
- J. Correspondance :**
  - a) Correspondance de M<sup>me</sup> Mélanie Lavoie et M<sup>me</sup> Nadine Mc Nicoll concernant la soirée de Fibrose kystique ;
  - b) Correspondance CCHCN, concernant une invitation le 29 janvier 2025, à 8 h pour un déjeuner-conférence sur le thème de l'intelligence artificielle (IA) ;
- K. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**
  - a) Message du maire ;
  - b) Représentation et activités des comités ;
- L. Administration générale :**
  - a) Offre de service et confirmation d'honoraires – Audit des états financiers 2024 et assistance technique - Mallette S.E.N.C.R.L. ;
  - b) Dépôt registre public -Déclaration des dons et autres avantages des membres du conseil 2024 ;
  - c) Convention de droit d'usage d'un immeuble ;
  - d) Soumissions obligation de mise hors service immobilisations ;
  - e) Assurance collective payée en trop ;
  - f) Dépôt population 2025 ;
  - g) Politique de bienvenue d'un nouveau-né ;
  - h) Annulation de compte de taxes ;
  - i) Rémunération des élus municipaux ;
  - j) Adhésion comité ZIP Saguenay-Charlevoix ;
  - k) Achat d'un véhicule (camion) ;
  - l) Pavillon Léopold Mayrand ;
- M. Transport :**
  - a) Préparation appel d'offres pour projet promenade rue Principale ;
  - b) Achat d'équipement pour projet promenade rue Principale ;
  - c) Achat de bacs à fleurs circulaire pour projet promenade rue Principale ;
  - d) Achat de lampadaires pour projet promenade rue Principale ;
  - e) Achat de chauffe-terrasses portables pour projet promenade rue Principale ;
  - f) Achat fontaine de remplissage avec abreuvoir adapté dans le cadre du projet promenade rue Principale ;

- g) Achat d'un module de jeux pour projet promenade rue Principale ;
- h) Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – VÉLOCE III Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements – Aide financière 2024-2025 – Rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable ;

**N. Hygiène du milieu :**

- a) Aux fins d'entériner l'autorisation du dépôt du plan de protection des sources d'eau potable au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;
- b) Offre de services de Stantec Calibration de la station de pompage d'égout ;

**O. Urbanisme :**

- a) Dépôt rapport des permis émis en décembre 2024 ;
- b) Dépôt rapport sommaire des permis pour l'année 2024 ;
- c) Démission de la technicienne en urbanisme ;
- d) Affichage d'un technicien(ne) en urbanisme ;
- e) Nomination d'un inspecteur par intérim au département d'urbanisme ;

**P. Tourisme : (aucun point)**

**Q. Culture :**

- a) Démission de l'agente de développement communautaire, Culture, Tourisme et de loisirs ;
- b) Affichage du poste d'agent de développement communautaire, culture, tourisme et de loisirs ;

**R. Loisir :**

- a) Dépôt de la liste des gagnants du Concours l'Étoile du Fjord ;
- b) Défi Château de neige ;
- c) Dépôt Rapport d'activité samedi 14 décembre 2024, PM de Noël ;

**S. Santé et bien-être :**

- a) Approuvant les prévisions budgétaires 2025 de l'Office municipal d'habitation de Sacré-Cœur ;

**T. Incendie :**

- a) Dépôt du Rapport des activités du mois de décembre 2024 ;
- b) Autorisation de paiement de deux (2) appareils respiratoires isolants autonomes neufs MSA G1 ainsi que des bouteilles d'air ;
- c) Autorisation achat d'appareils respiratoires APRIA ;
- d) Autorisation achat de trois (3) habits de combats ;
- e) Démission d'un pompier auxiliaire volontaire ;

**U. Demande d'appui et de reconnaissance : (aucun point)**

**V. Demandes d'aide financière :**

- a) Journée internationale des droits des femmes 2025 ;
- b) Demande de soutien pour les activités du 40e anniversaire de Boisaco ;

**W. Affaires nouvelles :**

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_
- c) \_\_\_\_\_

**X. Période de questions**

**Y. Levée de la séance**

RÉSOLUTION 2025-01-02

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2025-01-03

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, à 17 h 15, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2025-01-04

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, à 17 h 20, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

## État de la situation financière au 31 décembre 2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 décembre 2024.

### RÉSOLUTION 2025-01-05

#### Acceptation des comptes à payer – Décembre 2024

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 9 janvier 2025 totalisant **388 856,19 \$** décrits comme suit :

Paielement par chèque 103 808,06 \$  
Paielement par dépôt automatique 145 784,47 \$  
Paielement par prélèvement automatique 35 092,90 \$  
Paielement payé d'avance 104 170,76 \$

#### Correspondance :

- a) Correspondance de M<sup>me</sup> Mélanie Lavoie et M<sup>me</sup> Nadine MacNicoll concernant la soirée de Fibrose kystique

RECUEIL  
11 DEC. 2024



Bonjour à vous, nous avons l'honneur de poser, cette année, avec Michaël pour souligner nos efforts qui ont été très payants.

C'est avec beaucoup de fierté et de gratitude que l'on vous écrit pour vous apprendre que notre but de dépasser notre objectif des années précédentes est atteint.

Le montant que l'on donne pour la recherche sur la fibrose kystique en 2024 est de :

# 13 000\$

Votre générosité nous touche droit au cœur et nous espérons sincèrement vous compter parmi nos donateurs l'an prochain.

Two handwritten signatures in blue ink. The first signature is 'Mélanie Lavoie' and the second is 'Nadine MacNicoll'. Both are written in a cursive style.

Mélanie Lavoie et Nadine MacNicoll

- b) Correspondance CCHCN, concernant une invitation le 29 janvier 2025, à 8 h pour un déjeuner-conférence sur le thème de l'intelligence artificielle (IA) ;

**Linda Gauvin**

**De:** Votre chambre de commerce <info@cchcn.ca>  
**Envoyé:** 8 janvier 2025 14:45  
**À:** Manon Dufour  
**Objet:** Utilisez-vous l'IA de la bonne manière?

Afficher dans le navigateur



La Chambre de commerce  
Haute-Côte-Nord a des nouvelles  
pour vous !



## Prochain Rendez-vous des entreprises

### Invitation à Sacré-Coeur, le 29 janvier

À la suite du sondage que nous vous avons partagé au courant de l'an dernier, nous organisons une série de l'atelier de formation sur l'intelligence artificielle au service de la croissance des entreprises.

La Chambre de Commerce de la Haute-Côte-Nord, en collaboration avec la MRC de la Haute-Côte-Nord, la SADC de la Haute-Côte-Nord et avec la participation financière des bureaux de Services Québec de Les Escoumins et Forestville trois déjeuners-conférences sur le thème de l'intelligence artificielle (IA) seront présentés en janvier, février et mars 2025.

Les déjeuners-conférences sont planifiés ainsi :

**Mercredi 29 janvier 2025 à 8h - Sacré-Coeur**  
Mercredi 26 février 2025 à 8h - Les Escoumins  
Mercredi 26 mars 2025 à 8h - Forestville

1

## Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M<sup>me</sup> Lise Boulianne fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

Aucune représentation des conseillers.

**Administration générale :**

### RÉSOLUTION 2024-01-06

**Offre de service et confirmation d'honoraires – Audit des états financiers 2024 et assistance technique 2025 - Mallette S.E.N.C.R.L.**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service datée du 9 janvier 2025, de monsieur Denis Tremblay, CPA auditeur associé de Mallette S.E.N.C.R.L. relative à la production des états financiers au 31 décembre 2024 pour un montant total de 22 500 \$ taxes non incluses ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service datée du 9 janvier 2025, de monsieur Denis Tremblay, CPA auditeur associé de Mallette S.E.N.C.R.L. relative à l'assistance technique pour le service de la comptabilité de la Municipalité est estimé à 411,95 \$ par mois taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de monsieur Denis Tremblay, CPA auditeur associé de Mallette S.E.N.C.R.L. pour la production des états financiers 2024 pour un montant total de 25 869,38 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'accepter l'offre de service technique au montant estimé de 473,64 \$ par mois taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

#### Dépôt

#### **Dépôt registre public -Déclaration des dons et autres avantages des membres du conseil 2024**

M., Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour l'année 2024.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour l'année 2024.

#### RÉSOLUTION 2025-01-07

#### **Convention de droit d'usage d'un immeuble**

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de Sacré-Cœur, que le quai de L'Anse-de-Roche dispose d'un service de restauration pour les employés de la marina, les usagers du quai, les touristes et les citoyens de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention de droit d'usage avec Gestion France Savard a pris fin le 31 octobre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité assume les frais de vidange de la fosse septique ainsi que les frais de cueillette des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'exiger un loyer mensuel lors de l'opération ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lise Boulianne, maire, et monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-

trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sacré-Cœur, une convention de droit d'usage d'un immeuble, propriété de la municipalité de Sacré-Cœur, avec madame France Savard jusqu'au 31 décembre 2025.

#### RÉSOLUTION 2025-01-08

##### **Soumissions obligation de mise hors service immobilisations**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur a demandé des soumissions par demande de prix no. 532950102402 pour des services professionnels dans le cadre de la nouvelle norme de mise hors service d'immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) soumissions ont été reçues :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Conforme (oui ou non)</b>	<b>Montant Avant taxes</b>	<b>Montant incluant les taxes</b>
<b>GID Experts inc.</b>	<b>Oui</b>	<b>21 700,00 \$</b>	<b>24 949,58 \$</b>
<b>Gespro Groupe Conseil inc.</b>	<b>Oui</b>	<b>24 000,00 \$</b>	<b>27 594,00 \$</b>
<b>TBMAESTRO Inc.</b>	<b>Oui</b>	<b>50 000,00 \$</b>	<b>57 847,50 \$</b>

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des soumissions démontre que « GID Experts inc. » possède la soumission conforme la plus basse;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de l'échéancier proposé par « GID Experts inc. » répond aux délais de la municipalité;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de GID Experts inc. pour l'obligation de mise hors service d'immobilisations, conformément à la demande de prix 532950102402 au montant de 24 949,58 \$ taxes incluses. Le coût étant approprié à même le budget régulier.

#### RÉSOLUTION 2025-01-09

##### **Assurance collective payée en trop**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2021, les employés de la municipalité ont contribué en trop au régime d'assurance collective;

**CONSIDÉRANT QUE** la cotisation du régime d'assurance collective est calculée pour 26 payes par an alors que la cotisation a été prélevée sur plus de 26 payes par an, considérant que certains mois il y a (3) trois payes;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le versement du trop payés aux employés qui ont contribué pour un montant total de 9 624,36 \$ ; le coût étant approprié au budget régulier.

## DÉPÔT

### **Dépôt population 2025**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt de la population 2025 sur la MRC de La Haute-Côte-Nord avec comparatif 2024.

## RÉSOLUTION 2025-01-10

### **Politique de bienvenue d'un nouveau-né**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire souligner la venue des nouveau-nés dans notre village par la remise d'un cadeau;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des objectifs de la politique familiale cela fait partie des objectifs à atteindre;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la Politique de bienvenue d'un nouveau-né qui sera rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## RÉSOLUTION 2025-01-11

### **Annulation de compte de taxes**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la révision cadastrale, une parcelle de terrain portant le numéro de lot 4 701 403 du cadastre du Québec d'une superficie de 20.3 m<sup>2</sup> est demeuré au nom de monsieur Élzéard Savard et n'a donc pas suivi les actes notariés de l'époque puisque le cadastre avait des lacunes et cette superficie de terrain aurait dû suivre l'acte de vente du lot contigu;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de notaires pour les propriétaires contigus sont trop élevé pour acquérir cette superficie de terrain non utilisable;

**CONSIDÉRANT QUE** des taxes foncières s'accumules depuis l'année 2019 au montant d'environ 44,00 \$ incluant les intérêts jusqu'à ce jour et qu'il y aurait lieu de radier ces taxes;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la radiation des taxes foncières pour le lot 4 701 403 du cadastre du Québec pour une somme d'environ 44,00 \$ incluant les intérêts pour les années 2019 à 2024.

## RÉSOLUTION 2025-01-12

### **Rémunération des élus municipaux 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec a publié, dans la *Gazette officielle du Québec* du 28 décembre 2024, le pourcentage d'indexation et l'avis d'indexation de l'allocation de dépenses des élus municipaux pour l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le pourcentage d'indexation, utilisé pour établir le montant mentionné dans le présent avis et correspondant à la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec entre 2022 et 2023, est de 4,49% ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'exercice financier 2025, le montant maximal prévu au premier alinéa de l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux est de 20 294 \$ quant au total des allocations de dépenses de tout membre du conseil d'une municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE** tout membre du conseil d'une municipalité reçoit, en plus de toute rémunération fixée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'augmenter l'allocation des élus de 4,49 % pour l'année 2025 selon l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux et selon le règlement 525 décrétant le traitement des élus municipaux et d'accorder une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération.

**Maire**

Salaire 2024 :	20 656,77 \$
Dépenses 2024 :	10 828,39 \$
Salaire 2025 :	21 656,77 \$
Dépenses 2025 :	10 828,39 \$

**Conseiller**

Salaire 2024 :	4 703,04 \$
Dépenses 2024 :	2 316,36 \$
Salaire 2025 :	4 914,21 \$
Dépenses 2025 :	2 457,11 \$

**RÉSOLUTION 2025-01-13**

**Adhésion au Comité Zip Saguenay-Charlevoix**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur est en partenariat avec le Comité Zip Saguenay-Charlevoix dans le cadre de la Route Bleu et qu'il serait dans l'intérêt de la municipalité de devenir membre de ce comité;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'adhésion au Comité Zip Saguenay-Charlevoix au montant de 75,00 \$.

**RÉSOLUTION 2025-01-14**

**Achat d'un véhicule (Camion)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a invité deux soumissionnaires afin de procéder à l'acquisition d'un camion pour le département des loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC est le véhicule choisi en raison de la dimension de la boîte arrière au montant de 48 751,05 \$ taxes non incluses incluant les pneus et jantes d'hiver posé;

**CONSIDÉRANT QUE** les taxes soient payées comptant lors de la signature du contrat de vente;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'acquisition d'un camion Colorado 4WD CREW CAB WT SHORT BOX 2025 du concessionnaire Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC au montant de 56 009,13 \$ taxes incluses avec le financement GM au taux de 4,99% sur une période de 60 mois et que les taxes soient payées comptant à l'achat;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sacré-Cœur le contrat d'achat et de financement de ce véhicule et payer les taxes comptant.

#### RÉSOLUTION 2025-01-15

##### **Pavillon Léopold Mayrand**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a signé une promesse d'achat du bâtiment localisé au 55, rue Lévesque à Sacré-Cœur le 29 avril 2024 avec pour se porter acquéreur du bâtiment du Pavillon Léopold Mayrand;

**CONSIDÉRANT QU'**après plusieurs analyses des travaux à réaliser pour se conformer aux exigences du Code national du Bâtiment et aux exigences du CISSS, le coût des travaux de rénovation et d'entretien sont trop élevés et ne convienne pas au CISSS;

**CONSIDÉRANT QUE** puisque le CISSS ne sera pas relocalisé dans ce bâtiment, la Municipalité devra renoncer à l'offre d'achat signée en avril 2024;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à informer notre courtier ainsi que le vendeur que la Municipalité de Sacré-Cœur désire mettre fin à l'offre d'achat signée le 29 avril 2024 et reconduite par la suite jusqu'au 31 janvier 2025.

**Transport :**

#### RÉSOLUTION 2025-01-16

##### **Préparation appel d'offres pour projet promenade rue Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à la préparation d'un appel d'offres pour la construction d'un trottoir en béton estampé;

**CONSIDÉRANT QUE** Stantec nous propose leur service pour la préparation des plans et devis et documents pour appel d'offres au montant d'environ 8 612,00 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de Stantec pour la préparation des plans et devis pour soumissions pour la construction d'un trottoir en béton estampé au coût de 9 901,65 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le règlement numéro 626.

RÉSOLUTION 2025-01-17

**Achat d'équipement pour projet promenade rue Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à l'achat d'équipement dans le cadre du projet de promenade rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées à deux entreprises pour l'achat d'équipements pour le projet de promenade :

**Mobilier urbain**

Support à vélos (4 unités) incluses	5	630,00	\$	taxes	non
Bancs avec dossiers (10 unités) incluses	11	950,00	\$	taxes	non
Tables de pique-nique (9 unités) incluses	25	155,00	\$	taxes	non
Paniers à rebus et de recyclage (5 unités) incluses	13	475,00	\$	taxes	non
Balançoires avec toit (4 unités) incluses	22	380,00	\$	taxes	non
Support à trottinette (1 unité) incluses		875,00	\$	taxes	non
<b>Total incluses</b>		<b>79 465,00</b>	<b>\$</b>	<b>taxes</b>	<b>non</b>

**Équiparc**

Support à vélos (1 unité de 4 places) incluses	4	930,00	\$	taxes	non
Bancs avec dossiers (10 unités) incluses	44	640,00	\$	taxes	non
Tables de pique-nique (9 unités) incluses	44	208,00	\$	taxes	non
Paniers à rebus et de recyclage (5 unités) incluses	15	000,00	\$	taxes	non
Balançoires avec toit (4 unités) incluses		0	\$	taxes	non
Support à trottinette (1 unité) incluses		0,00	\$	taxes	non
<b>Total incluses</b>		<b>108 778,00</b>	<b>\$</b>	<b>taxes</b>	<b>non</b>

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver l'achat d'équipement tel que proposé par Mobilier urbain au montant de 91 364,88 \$ taxes et transports inclus; le coût étant approprié à même le règlement numéro 626.

RÉSOLUTION 2025-01-18

**Achat de bacs à fleurs circulaire pour projet promenade rue  
Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à l'achat de bacs à fleurs avec bancs dans le cadre du projet de promenade rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Streetlife semble être la seule à offrir ce type de bacs;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix soumis est de 43 720,00 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Streetlife au montant de 45 713,50 taxes et transports inclus; le coût étant approprié à même le règlement numéro 626.

RÉSOLUTION 2025-01-19

**Achat de lampadaires pour projet promenade rue Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à l'achat de dix (10) lampadaires Panorama de 13 pieds de hauteur avec base et potence;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Solidel nous offres ce type d'équipement pour un montant de 53 835,00 \$ taxes non incluses pour la fourniture de dix unités;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Solidel au montant de 61 896,79 \$ taxes et transports inclus; le coût étant approprié à même le règlement numéro 626.

RÉSOLUTION 2025-01-20

**Achat de chauffe-terrasses portables pour projet promenade rue  
Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à l'achat de trois chauffe-terrasses portables Smart-Heat au propane noir;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Doyon Després nous offre ce type d'équipement pour un montant de 6 900,00 \$ taxes non incluses pour la fourniture de trois unités;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Doyon Després au montant de 7 933,28 taxes et transports inclus; le coût étant approprié à même le règlement numéro 626.

## RÉSOLUTION 2025-01-21

### **Achat fontaine de remplissage avec abreuvoir adapté dans le cadre du projet promenade rue Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à l'achat d'une fontaine de remplissage de bouteilles d'eau avec un abreuvoir adapté dans le cadre du projet de promenade rue Principale;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été demandée à Tessier récréo-parc au montant de 9 015,00 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Tessier récréo-parc au montant de 10 365,00 \$ taxes et transports inclus; le coût étant approprié à même le règlement numéro 626.

## RÉSOLUTION 2025-01-22

### **Achat d'un module de jeux pour projet promenade rue Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à l'achat d'un module de jeux dans le cadre du projet de promenade rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Jeux 1000 pattes nous offre un module de jeux série Nature de 6,3 m x 4,2 m x 4,5 m pour un montant de 39 220,00 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Jeux 1000 Pattes au montant de 45 093,20 \$ taxes incluses pour la fourniture d'un module de jeux série Nature N10302; le coût étant approprié à même le règlement numéro 626.

## RÉSOLUTION 2025-01-23

### **Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – VÉLOCE III Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements – Aide financière 2024-2025 – Rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – VÉLOCE III Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements le ministre des Transports du Québec a confirmé à la Municipalité de Sacré-Cœur l'octroi d'une aide financière ne pouvant atteindre un montant maximal de 11 113 \$ pour l'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce programme, la municipalité a exécuté des travaux d'entretien de la piste cyclable pour une somme de 21 641,09 \$ taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Sacré-Cœur confirme au ministre des Transports que la municipalité a

exécuté des travaux d'entretien de la piste cyclable du « Grand Brûlé » pour la somme de 24 881,84 \$ taxes incluses lors de la saison estivale 2024.

#### **Hygiène du milieu :**

##### Résolution 2025-01-24

#### **Aux fins d'entériner l'autorisation du dépôt du plan de protection des sources d'eau potable au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de protection des sources d'eau potable a été déposé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le 17 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite du dépôt était le 31 décembre 2024;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt du plan de protection des sources d'eau potable au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

##### RÉSOLUTION 2024-01-25

#### **Offre de service et confirmation d'honoraires – Audit des états financiers 2024 et assistance technique 2025 - Mallette S.E.N.C.R.L.**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service datée du 9 janvier 2025, de monsieur Denis Tremblay, CPA auditeur associé de Mallette S.E.N.C.R.L. relative à la production des états financiers au 31 décembre 2024 pour un montant total de 22 500 \$ taxes non incluses ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service datée du 9 janvier 2025, de monsieur Denis Tremblay, CPA auditeur associé de Mallette S.E.N.C.R.L. relative à l'assistance technique pour le service de la comptabilité de la Municipalité est estimé à 411,95 \$ par mois taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de monsieur Denis Tremblay, CPA auditeur associé de Mallette S.E.N.C.R.L. pour la production des états financiers 2024 pour un montant total de 25 869,38 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'accepter l'offre de service technique au montant estimé de 473,64 \$ par mois taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

#### **Urbanisme :**

##### Dépôt

**Dépôt rapport des permis émis décembre 2024**

Au mois de décembre 2024, 1 permis a été émis pour un total annuel de 176 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 56 000 \$ et le montant des permis s'élève à 20 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en décembre 2024

### Dépôt

#### **Dépôt rapport des permis émis dans l'année 2024**

En 2024, 176 permis ont été émis. La valeur des travaux pour l'année s'élève à 3 061 991 \$ et le montant des permis s'élève à 3 460 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis dans l'année 2024.

### RÉSOLUTION 2025-01-26

#### **Démission de la technicienne en urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** la technicienne en urbanisme a remis sa démission le 16 décembre 2024 et son départ sera effectif le 7 février 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démission sera effective à la même date au niveau du service incendie;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la démission de la technicienne en urbanisme à compter du 7 février 2025.

### RÉSOLUTION 2025-01-27

#### **Affichage d'un technicien(ne) en urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Andréa Gaudreault quitte son poste de technicienne en urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire procéder à l'embauche d'un nouveau technicien(ne) en urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi doit être affichée pour pourvoir ce poste ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner l'affichage du poste effectué par monsieur Jeannot Lepage, directeur général concernant la publication d'une offre d'emploi pour le poste de technicien(ne) en urbanisme.

RÉSOLUTION 2025-01-28

**Nomination d'un inspecteur par intérim au département d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de technicienne en urbanisme sera vacant à compter du 7 février 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire procéder à l'embauche d'un inspecteur au département d'urbanisme par intérim ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de monsieur Jimmy Jacques à titre d'inspecteur par intérim au départ de la technicienne en urbanisme et que monsieur Jeannot Lepage, directeur général soit autorisé à négocier une prime de remplacement.

**Tourisme : (aucun point)**

**Culture :**

RÉSOLUTION 2025-01-29

**Démission de l'agente de développement communautaire, Culture, Tourisme et de loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** l'agente de développement communautaire, Culture, Tourisme et de loisirs a remis sa démission le 13 janvier 2025 et son départ état immédiat;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy net résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la démission de l'agente de développement communautaire, Culture, Tourisme et de loisirs en date du 13 février 2025.

RÉSOLUTION 2025-01-30

**Affichage poste d'agent(e) de développement communautaire, Culture, Tourisme et de Loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire procéder à l'embauche d'un agent (e) de développement communautaire, culture, tourisme et de loisirs ;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi doit être affichée pour pourvoir ce poste ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à procéder à la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'agent(e) de développement communautaire, Culture, Tourisme et de loisirs.

**Loisir :**

## DÉPÔT

### **Dépôt de la liste des gagnants du Concours l'Étoile du Fjord**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés de la liste des gagnants du Concours l'Étoile du Fjord.

Les gagnants du concours pour 2024 sont :

M. Pierre Huret et M<sup>me</sup> Marie-Andrée Fortin  
M. Bruno Bouchard et M<sup>me</sup> Vicky Morin  
M. Jean-Guy Lévesque et M<sup>me</sup> Éliane Gauthier

Chaque gagnant a reçu un chèque cadeau de 75,00 \$

## RÉSOLUTION 2025-01-31

### **Défi Château de neige**

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi château de neige est un concours qui est réalisé en collaboration avec l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** ce défi, se tiendra du *20 janvier au 12 mars 2025*, dans plusieurs régions du Québec et vise la promotion de *l'activité physique en plein air* et a comme objectif de motiver les Nord-Cotiers à profiter des plaisirs de l'hiver et d'adopter de *saines habitudes de vie*;

**CONSIDÉRANT QUE** ce défi s'adresse aux familles, les organismes, les municipalités, les centres de petite enfance et services de garde ainsi que les établissements scolaires afin d'avoir du plaisir et de bouger à l'extérieur, et ce, même en hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** toute la population est invitée à construire un château de neige et pour être éligible au concours et courir la chance de remporter de fabuleux prix, ils doivent prendre une photo de leur construction et l'inscrire sur le site web du Défi château de neige [www.defichateaudeneige.ca](http://www.defichateaudeneige.ca) ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour motiver la population à participer, des prix de participation seront distribués au hasard aux participants parmi l'ensemble des participants de la Côte-Nord et de notre municipalité qui auront soumis une photo;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité cadre bien avec la mission du défi, nous pourrions offrir un ou des prix pour cette édition (articles promotionnels, billets journaliers, inscriptions gratuites, sportives, culturelles ou camp de jour) et en retour, notre logo sera diffusé sur le site web du Défi château de neige et d'en faire la mention sur la page Facebook Loisir et Sport Côte-Nord ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter notre collaboration avec l'unité régionale de loisirs et sports Côte-Nord dans le cadre du défi Château de neige et d'autoriser la remise d'articles promotionnels ainsi qu'une carte familiale pour le patinage l'an prochain, etc.

## DÉPÔT

### **Dépôt Rapport d'activité Samedi 14 novembre 204, PM de Noël**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt Rapport d'activité Samedi 14 novembre 204, PM de Noël.

**Santé et bien-être :**

## RÉSOLUTION 2025-01-32

### **Approuvant les prévisions budgétaires 2025 de l'Office municipal d'habitation de Sacré-Coeur**

Considérant que la Société d'Habitation du Québec a approuvé en date du 27 novembre 2016 les prévisions budgétaires 2025 de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur;

Considérant que les prévisions budgétaires 2025 font état de revenus de 118 161 \$ et des dépenses de 302 090\$ pour un déficit à répartir de 183 929\$;

Par ces motifs, il est proposé par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les prévisions budgétaires 2025 de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur dont la participation de la Municipalité de Sacré-Cœur s'établit à la somme de 18 393 \$.

**Incendie :**

## Dépôt

### **Dépôt du rapport d'activité du mois de décembre en incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de décembre 2024.

## RÉSOLUTION 2025-01-33

### **Autorisation de paiement de deux (2) appareils respiratoires isolants autonomes neufs MSA G1 ainsi que des bouteilles d'air**

**CONSIDÉRANT QUE** nos appareils respiratoires sont arrivés ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons une aide financière de la caisse Desjardins de 25 000\$ pour acheter des appareils respiratoires

**PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de deux (2) appareils respiratoires au montant de 27 391,02 \$ taxes incluses; le coût étant approprié au budget 2025.

RÉSOLUTION 2025-01-34

**Autorisation achat d'appareils respiratoires APRIA**

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) appareils respiratoires ont été budgétés pour 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la commande a été faite en décembre 2024 pour éviter l'augmentation des appareils respiratoires de 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la facturation sera transmise à la réception des appareils respiratoires;

**CONSIDÉRANT QUE** la livraison est prévue pour milieu février ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une soumission de CFS protection incendie au montant de 24 543,07 \$ taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat des appareils respiratoires APRIA au montant de 28 218,39 \$ taxes incluses; le coût étant approprié au budget 2025.

RÉSOLUTION 2025-01-35

**Autorisation achat de trois (3) habits de combats**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons budgété cinq (5) habits de combats ;

**CONSIDÉRANT QUE** les habits de combat doivent être retirés après une durée de 10 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** les habits de combat prennent minimum 6 à 7 mois de confections;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture est envoyée dès la réception des habits de combats ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une soumission de l'Arsenal au montant de 2 550,00 \$ taxes non incluses par habit.

**PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de trois (3) habits de combats au montant de 8 797,50 \$ taxes incluses; le coût étant approprié au budget 2025.

RÉSOLUTION 2025-01-36

**Démission d'un pompier auxiliaire volontaire**

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Charlotte Maltais n’habite plus dans notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Maltais n’est plus dans la possibilité de répondre aux appels du service incendie ;

**PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver la démission de M<sup>me</sup> Charlotte Maltais à titre de pompier auxiliaire volontaire du service incendie de Sacré-Cœur.

**Demande d’appui (aucun point)**

**Demande d’aide financière :**

RÉSOLUTION 2025-01-37

*M<sup>me</sup> Valérie Dufour, conseillère déclare son intérêt et se retire de la discussion.*

**Journée internationale des droits des femmes 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** l’Alliance des femmes de Sacré-Cœur désire organiser des activités dans le cadre de la Journée internationale des femmes 2025;

**CONSIDÉRANT QU’**un souper spectacle se tiendra à la salle municipale le vendredi 7 mars prochain;

**CONSIDÉRANT QU’**une aide financière d’un montant de 500,00 \$ est demandé à la Municipalité;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser une aide financière d’un montant de 450,00 \$ dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes 2025.

RÉSOLUTION 2025-01-38

**Demande de soutien pour les activités du 40<sup>e</sup> anniversaire de Boisaco**

**CONSIDÉRANT QUE** Boisaco célèbre en 2025 son 40<sup>e</sup> anniversaire d’existence, qui est une étape marquante dans l’histoire de cette organisation ;

**CONSIDÉRANT QU’**en reconnaissance de l’appui constant de la communauté de Sacré-Cœur, un calendrier d’activités est proposé afin de mettre en valeur les réalisations et l’engagement de Boisaco envers le milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** Boisaco souhaiterait, si possible, bénéficier de la gratuité pour ce qui suit :

**Date : 3 avril 2025**

5@7-Exposition sur l'histoire de Boisaco  
Lieu : Salle municipale Le Cœur du Fjord

**Date : 13 juin 2025**

Assemblée générale Coopérative Unisaco  
Lieu : Chapiteau au centre récréatif

**Date 16 août 2025**

Activité familiale dans le cadre du Festival du Fjord  
Lieu : Centre récréatif

**Plantation symbolique d'arbres**

Un projet de plantation d'arbres symbolisera l'engagement de Boisaco envers le développement durable et un terrain d'environ 400 mètres carré est demandé pour procéder à cette plantation en partenariat avec l'école et dont cet espace sera clôturé et conservé intact jusqu'à maturité des arbres ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les politiques de location de salle et d'équipement soient appliquées pour la location de la salle Le Cœur du Fjord le 3 avril 2025 et la location du chapiteau le 13 juin 2025 ;

**QU'**une commandite au montant de 1 550 \$ soit versée pour la tenue de ces activités ;

**QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur s'engage à fournir un espace pour le projet de plantation symbolique d'arbres d'une superficie d'environ 400 mètres carrés tel que demandé ;

**Que** la Municipalité de Sacré-Cœur demande en contrepartie une visibilité publicitaire de son engagement envers la communauté.

**Affaires nouvelles : (aucun point)**

**RÉSOLUTION 2025-01-39**

**Levée de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes, que la séance soit levée à 19 h 40.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire

\_\_\_\_\_  
Jeannot Lepage, directeur général  
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire